



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place de l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée

Question écrite n° 6087

Texte de la question

M. Stéphane Demilly interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la place de l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée dans le cadre de la prochaine réforme du baccalauréat. Celle-ci suscite en effet des interrogations chez nombre d'enseignants qui s'inquiètent de l'avenir de ces matières dans la future formation des élèves. Les sciences économiques et sociales contribuent en effet à l'enrichissement de la formation intellectuelle et citoyenne des lycéens. Elles permettent que chacun puisse disposer des outils d'analyse nécessaires à mieux saisir les enjeux des grandes questions démocratiques contemporaines. Elles contribuent également à fournir les outils intellectuels nécessaires pour aider, notamment les jeunes gens, à détecter les fausses nouvelles en leur fournissant les outils d'une réflexion critique et affûtée indispensable dans un contexte de multiplication des sources d'information. Pour ces raisons, ils semblent pertinent pour nombre d'enseignants d'intégrer les sciences économiques et sociales au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique. Cela leur permettrait de découvrir, de façon suffisamment solide, une discipline qui n'est pas enseignée au collège et qui figure parmi les nombreuses spécialités qui seront offertes aux élèves en première et en terminale. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de prendre afin de répondre à cette question.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse attache une grande importance à la préservation et à la consolidation de l'enseignement de sciences économiques et sociales dans le cadre de la nouvelle réforme du baccalauréat et du lycée. Un certain nombre de mesures concourent à cet objectif : - en classe de seconde générale et technologique, comme vous le souhaitez, cet enseignement est introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine. Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens. Le choix de trois enseignements de spécialité puis de deux permet aux élèves de diversifier leur profil et de choisir bien plus qu'avant les sciences économiques et sociales. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit puisque l'enseignement de SES est le quatrième le plus choisi par les élèves. Au total sur l'ensemble du cycle terminal, l'horaire de sciences économiques et sociales peut atteindre 13 heures (en incluant l'enseignement de DGEMC) contre 11,5h aujourd'hui. Il convient d'ajouter par ailleurs que ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme qui ont été publiés dans le BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019 pour ce qui est du programme de première et dans le BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019 pour ce qui est du programme de terminale. L'objectif de ces programmes est de participer à la formation intellectuelle des élèves en renforçant leur acquisition des concepts, méthodes et problématiques essentielles de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, les sciences économiques et sociales sont bien au final, revalorisées et renforcées par la nouvelle réforme du baccalauréat et du lycée.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6087

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mars 2018](#), page 1830

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9606